

RÉSULTATS

Attijariwafa **bank**
au 31 décembre 2025

Communication financière

2025

Information Financière & Extra-Financière et Relations Investisseurs : Omalima Baqa
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir.attijariwafabank.com



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com

Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'est réuni le 23 février 2026, sous la présidence de M. Mohamed El Kettani pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 31 décembre 2025.

- Total bilan consolidé
- Fonds propres consolidés
- Produit net bancaire
- Résultat brut d'exploitation
- Résultat net consolidé
- Résultat net part du Groupe

795,5 milliards de dirhams
80,5 milliards de dirhams
34,9 milliards de dirhams
21,7 milliards de dirhams
12,4 milliards de dirhams
10,6 milliards de dirhams

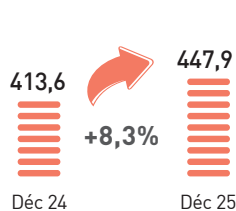
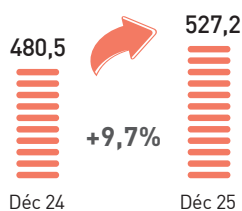
+9,5%
+11,0%
+5,6%¹
+5,3%¹
+14,4%¹
+16,2%¹

1^{er} Collecteur de l'épargne

1^{er} Financier de l'économie

Dépôts consolidés (MAD Mrds)

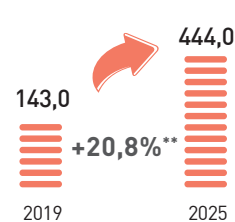
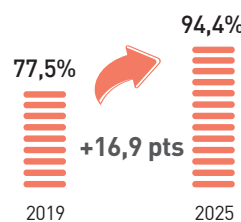
Crédits consolidés (MAD Mrds)



1^{er} acteur de la banque digitale et des paiements électroniques au Maroc

Part de la banque digitale dans les transactions*

Nombre de connexions sur les plateformes digitales (en millions de connexions)



[*] L'ensemble des opérations disponibles sur les différents canaux digitaux, ex : virements unitaires, mises à disposition, paiement de factures...
[**] TCAM entre 2019 et 2025

Attijariwafa bank publie ses résultats au titre de l'année 2025 dans un environnement marqué par une accélération de la croissance économique au Maroc, stimulée par d'innombrables programmes stratégiques en cours de déploiement par le Royaume.

Dans ce contexte, Attijariwafa bank réaffirme son engagement à financer les grands chantiers au Maroc et à accompagner les états, les grandes entreprises, les très petites et moyennes entreprises et les ménages dans ses pays de présence.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES, DES ENTREPRISES ET DES ÉTATS DANS LES PAYS DE PRÉSENCE

Attijariwafa bank a confirmé, au cours de l'année 2025, son positionnement en tant qu'acteur majeur de la collecte de l'épargne et du financement de l'économie réelle. Cet engagement s'est traduit par :

- **Financement de l'investissement productif** à travers la progression des crédits à l'équipement à 125 milliards de dirhams, en hausse de 42% par rapport à la même période de l'année précédente, (part de marché de 36%, + 4 points sur 12 mois) ;
- **Progression des crédits aux entreprises de 8% à 214 milliards de dirhams** et gain de 23 points de base de part de marché pour atteindre 30% ;
- **Production sur l'année 2025 de 20 milliards de dirhams de crédits aux TPME, principales locomotives nationales de la croissance économique et de la création de l'emploi ;**
- **Production de 9 milliards de dirhams de crédits aux ménages** sur les 12 mois de 2025, contribuant activement au financement de la consommation et à l'accession au logement ;
- **Financement de l'Etat et animation des marchés primaire et secondaire** en tant que premier intervenant en valeurs du Trésor avec une part de marché de 27% en 2025 ;
- De manière générale, **forte progression des crédits à l'économie² au Maroc de 6%** représentant une production nette de 19 milliards de dirhams. Attijariwafa bank confirme ainsi sa position de leader, avec une part de marché consolidée de 27,3% ;
- **Poursuite de la dynamique de financement dans les pays de présence**, avec une croissance des crédits à l'économie de 6% ;
- **Progression significative des dépôts de la banque au Maroc de 9%**, portant l'encours à 365 milliards de dirhams (part de marché ressources non rémunérées de 29% contre 28% la même période de l'année dernière, soit un gain de 1 point).

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA DÉCARBONATION, DE L'ADAPTATION CLIMATIQUE, DE L'INCLUSION FINANCIÈRE ET DE L'ENTREPRENEURIAT

- Baisse des émissions directes liées aux activités de la banque au Maroc (scope 1) de 7,5% en 2025, et une réduction des émissions liées aux consommations d'électricité (scope 2) de 6,5% ;
- Accompagnement gratuit à travers Dar Al Moukawil et Daralmoukawil.com de 307 863 TPE au cours de l'année 2025 (dont 24 254 formées, 34 075 conseillées et 1 150 mises en relation), soutenu par le renforcement du maillage territorial avec l'ouverture du centre DAM de Mohammedia ainsi que de deux centres DAM externes à Errachidia et Dakhla, portant le réseau à 25 centres à fin 2025. Depuis le lancement du programme en 2016, 1 million de TPE ont été accompagnées gratuitement ;
- Bancarisation des ménages les plus vulnérables et facilitation de l'accès aux services financiers pour tous les citoyens (épargne, assurance, paiements...) : 337 000 nouveaux clients de la « banque économique³ » en 2025 ;
- Élargissement de la couverture en zones rurales à travers le réseau Wafacash, avec 198 localités desservies à date, en vue de renforcer l'inclusion financière et permettre un accès financier à tous les citoyens ;
- Accélération des initiatives à fort impact communautaire dans les pays de présence, avec un focus particulier sur l'éducation, ainsi que sur la promotion de l'art et de la culture, en faveur d'un développement inclusif et durable.

FORTE CROISSANCE DES RÉSULTATS ET AMÉLIORATION CONTINUE DE LA RENTABILITÉ

Le produit net bancaire consolidé s'élève à 34,9 milliards de dirhams, en amélioration de 5,6%¹ par rapport à 2024. Cette progression a été induite par la dynamique commerciale favorable, décrite ci-dessus, en termes de collecte de l'épargne et de financement de l'économie au Maroc et dans le reste des pays de présence.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 10,0%¹, atteignant 18,0 milliards de dirhams, porté notamment par la baisse du coût du risque, qui recule de 13,0% pour s'établir à 3,7 milliards de dirhams, soit 0,77% des encours clientèle à fin décembre 2025 contre 0,95% en 2024.

Le résultat net consolidé s'élève à 12,4 milliards de dirhams contre 10,8¹ milliards de dirhams en 2024, soit une hausse de 14,4%¹. Pour sa part, le résultat net part du groupe ressort à 10,6 milliards de dirhams, contre 9,2¹ milliards de dirhams la même période de l'année précédente, en croissance de 16,2%¹.

La solidité financière se renforce avec des fonds propres

consolidés de 80,5 milliards de dirhams à fin 2025, contre 72,5 milliards de dirhams à fin 2024, soit une augmentation de 11,0%. Le RoaA⁴ s'établit à 1,63% contre 1,49%¹ en 2024 et le RoaTE⁵ s'élève à 22,8% en 2025 contre 22,5% en 2024.

AMBITIONS 2025 : DERNIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE

Attijariwafa bank clôture avec succès son plan stratégique Ambitions 2025, affichant des résultats exceptionnels malgré un contexte global incertain. Lancé en 2021, le plan Ambitions 2025 a permis au groupe d'atteindre et de dépasser plusieurs de ses objectifs stratégiques, confirmant sa position de groupe bancaire et financier africain de référence.

Pour rappel, Ambitions 2025 repose sur trois axes stratégiques majeurs :

- **Renforcer le positionnement d'Attijariwafa bank en tant que groupe bancaire et financier africain de référence**, à travers la consolidation de ses positions sur ses marchés clés, l'exploration de relais de croissance, et une expansion maîtrisée et durable ;
- **Construire une banque relationnelle, citoyenne, innovante et compétitive**, en s'appuyant sur les leviers technologiques que sont la digitalisation, l'intelligence artificielle et la valorisation de la data, tout en favorisant les synergies internes ;
- **S'aligner avec les meilleurs standards internationaux en matière de gouvernance, de durabilité et de performance opérationnelle**, à travers des investissements dans le capital humain, l'amélioration continue de l'efficacité, et un pilotage rigoureux des risques et de la conformité.

Grâce à l'engagement des équipes et à la mobilisation collective, Attijariwafa bank a su accompagner efficacement ses clients et les communautés dans un contexte exigeant, tout en relevant avec succès les défis économiques, environnementaux et sociétaux majeurs.

Forte de cette dynamique, l'ensemble des collaborateurs du Groupe est d'ores et déjà mobilisé pour concevoir un nouveau plan stratégique, dans la continuité d'une trajectoire de croissance responsable, inclusive et durable.

Le Conseil d'Administration a félicité l'ensemble des équipes du Groupe pour leur engagement et leur mobilisation en faveur des clients. Le Conseil a, par ailleurs, décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, pour soumettre à son approbation les comptes, au 31 décembre 2025, et lui proposer la distribution d'un dividende de 22 dirhams par action.

Le Conseil d'Administration
Casablanca, le 23 février 2026

[1] Hors éléments non récurrents liés à l'application de la norme IFRS 17 au périmètre Wafa Assurance, ayant un impact sur l'exercice 2024
[2] Crédits à l'économie hors pensions
[3] Comptes bancaires Hissab Bikhir et Wallet
[4] Résultat net/ Bilan moyen
[5] RNP/Moyenne fonds propres part du groupe tangibles

1- NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2025, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS. La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- l'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- l'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

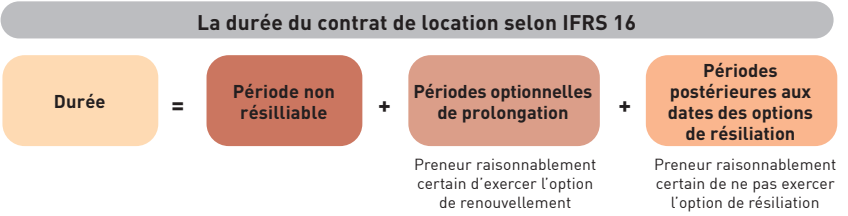
Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquérir un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Evaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/ décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance		
Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:		
Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables	• Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de «Dettes» appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique «Prêts et Créances», à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit [c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie] pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survénance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➡ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➡ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.11 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.12 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schochl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.

- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.13 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.14 Assurance :

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Transition et première application

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en oeuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le groupe a retenu cette option.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance et de réassurance, précédemment regroupés dans les rubriques "Autres actifs", "Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance" et "Autres passifs" sont dorénavant présentés au sein des "Actifs des contrats d'assurance" et "Passifs des contrats d'assurance".

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique "Autres charges générales d'exploitation" regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques "Frais de personnel" et "Autres frais administratifs", desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique "Charges des services d'assurance" au sein du Produit net bancaire.

Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

• Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation

des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

• Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

• Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

-Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Principales options retenues

Application rétrospective

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Option OCI pour les contrats comptabilisés selon la méthode simplifiée

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option.

Méthodes d'évaluation appliquées aux portefeuilles des contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

ACTIF	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		34 532 045	27 722 943
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	91 201 321	76 695 538
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		90 219 578	75 878 854
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		981 743	816 684
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.12	29 166 954	34 049 427
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		22 191 271	21 450 295
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 975 683	12 599 132
Titres au coût amorti	2.12 / 2.14	33 356 440	30 547 034
Prêts et créances sur les Etablissemts de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.12	43 790 990	48 692 644
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.12	447 885 567	413 590 717
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux			
Placements des activités d'assurance	2.5	57 946 010	51 042 885
Actifs des contrats d'assurance		714 934	1 252 254
Actifs d'impôt exigible		563 718	375 390
Actifs d'impôt différé		6 992 097	6 324 240
Comptes de régularisation et actifs divers		12 244 690	12 326 543
Actifs non courants destinés à être cédés		67 382	75 056
Participations dans des entreprises mises en équivalence		10 019 283	102 120
Immeubles de placement		2 066 815	2 062 545
Immobilisations corporelles	2.6	10 274 829	7 913 260
Immobilisations incorporelles	2.6	4 349 035	3 852 296
Ecarts d'acquisition	2.7	10 289 192	9 868 056
TOTAL ACTIF		795 461 302	726 492 948

PASSIF	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		165	92
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.8	2 075 899	1 716 269
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		2 075 899	1 716 269
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.9	63 464 380	58 977 903
Dettes envers la clientèle	2.10	527 233 608	480 478 661
Titres de créance émis		18 598 256	17 831 828
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		3 136 213	2 583 982
Passifs d'impôt différé		5 743 422	5 151 098
Comptes de régularisation et autres passifs		21 904 356	19 898 360
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Dettes des contrats d'assurance	2.15	50 815 903	46 083 636
Provisions	2.12 / 2.13	4 596 594	3 770 785
Subventions et fonds assimilés		145 313	153 360
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		17 256 823	17 344 140
Capitaux propres		80 490 370	72 502 834
Capital et réserves liées		14 655 001	14 646 116
Réserves consolidées		51 485 286	44 685 721
Réserves consolidées-Part du groupe		43 422 960	37 791 270
Réserves consolidées-Part des minoritaires		8 062 326	6 894 451
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 981 812	1 488 223
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres-Part du groupe		708 456	514 260
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres-Part des minoritaires		1 273 356	973 963
Résultat net de l'exercice		12 368 271	11 682 774
Résultat net de l'exercice-Part du groupe		10 644 852	9 504 486
Résultat net de l'exercice-Part des minoritaires		1 723 419	2 178 288
TOTAL PASSIF		795 461 302	726 492 948

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés	3.1	30 944 812	29 792 085
Intérêts et charges assimilés	3.1	-9 832 500	-10 070 761
MARGE D'INTERÊT		21 112 312	19 721 324
Commissions (produits)	3.2	8 042 730	7 510 310
Commissions (charges)	3.2	-916 280	-838 848
MARGE SUR COMMISSIONS		7 126 450	6 671 462
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		5 070 735	5 465 738
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		5 071 145	5 471 942
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-410	-6 204
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		337 080	356 997
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		113 296	93 422
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		223 784	263 575
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités		1 398 436	1 598 447
Charges des autres activités		-2 026 292	-2 717 606
Produits nets des activités d'assurance	3.3	1 902 663	3 410 755
PRODUIT NET BANCAIRE		34 921 384	34 507 117
Charges générales d'exploitation		-11 799 244	-11 078 430
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 423 329	-1 385 027
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		21 698 811	22 043 660
Coût du risque de crédit	3.4	-3 664 557	-4 210 257
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 034 254	17 833 403
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		587 986	12 578
Gains ou pertes nets sur autres actifs		46 699	122 853
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		18 668 939	17 968 834
Impôts sur les bénéfices		-6 300 668	-6 286 060
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		12 368 271	11 682 774
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-1 723 419	-2 178 288
RESULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		10 644 852	9 504 486
Résultat de base par action (en dirhams)		49,48	44,18
Résultat dilué par action (en dirhams)		49,48	44,18

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITALS PROPRES au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	12 368 271	11 682 774
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	210 982	-1 498 639
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-2 568	11 591
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	369 305	952 235
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-2 137 064	-1 923 991
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	708 047	385 797
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 427	49 299
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	2 602 288	1 362 226
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclable		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-1 048 846	-559 763
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	704 571	-1 221 245
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	13 072 842	10 461 529
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	11 002 049	8 253 013
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	2 070 793	2 208 516

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2023	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 259 808	-370 843	762 875	57 836 828	8 869 130	66 705 958
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 592 107			-3 592 107	-1 067 590	-4 659 697
Résultat de l'exercice				9 504 486			9 504 486	2 178 288	11 682 774
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-225 329	347 989	122 660	154 734	277 394
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				-1 374 133			-1 374 133	-124 506	-1 498 639
Gains ou pertes latents ou différés				-1 374 133	-225 329	347 989	-1 251 473	30 228	-1 221 245
Autres variations			-139 083	84 539			-54 545	49 589	-4 956
Variations de périmètre				13 374		-431	12 943	-12 943	
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2024	2 151 408	12 494 707	-2 600 212	49 895 967	-596 172	1 110 433	62 456 132	10 046 702	72 502 834
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-4 315 191			-4 315 191	-1 147 054	-5 462 245
Résultat de l'exercice				10 644 852			10 644 852	1 723 419	12 368 271
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-751 844	946 040	194 196	299 393	493 589
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat				163 001			163 001	47 981	210 982
Gains ou pertes latents ou différés				163 001	-751 844	946 040	357 197	347 374	704 571
Autres variations		8 886		34 742			43 626	129 104	172 730
Variations de périmètre				244 653			244 653	-40 444	204 209
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2025	2 151 408	12 503 593	-2 600 212	56 668 024	-1 348 016	2 056 472	69 431 269	11 059 101	80 490 370

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts	18 668 939	17 968 834
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 512 466	1 427 531
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	545 495	376 672
+/- Dotations nettes aux provisions	2 786 780	705 995
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-587 986	-12 578
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-382 186	-535 206
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 777 806	-1 420 629
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 096 763	541 785
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	-5 563 977	14 341 739
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	10 286 870	26 666 165
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-18 858 456	-20 691 364
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	5 876 197	2 377 884
- Impôts versés	-6 338 414	-5 193 244
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-14 597 780	17 501 180
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 167 922	36 011 799
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-6 248 495	-7 836 804
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-9 316	138 721
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 540 857	-2 289 680
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 798 668	-9 987 763
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-5 420 788	-4 007 310
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	880 333	561 010
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 540 455	-3 446 300
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	171 919	-2 144 127
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-7 999 282	20 433 609
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	68 811 261	48 377 652
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	27 722 851	24 644 046
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	41 088 410	23 733 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	60 811 979	68 811 261
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	34 531 880	27 722 851
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	26 280 099	41 088 410
Variation de la trésorerie nette	-7 999 282	20 433 609

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025		31/12/2024	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	53 195 062		47 210 270	
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 767 371	10 116	10 439 380	17 940
Actions et autres titres à revenu variable	22 215 633	831 369	18 168 037	667 187
Titres de participation non consolidés		140 258		131 557
Instruments dérivés	41 512		61 167	
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	90 219 578	981 743	75 878 854	816 684

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 166 954	409 075	-473 418
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	22 191 271	111 972	-8 722
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 975 683	297 103	-464 696
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Effets publics et valeurs assimilées	10 091 693	69 129	-4 274
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 099 578	42 843	-4 448
Total des titres de dettes	22 191 271	111 972	-8 722
Impôts		-33 020	2 999
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	22 191 271	78 952	-5 723
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	6 975 683	297 103	-464 696
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 975 683	297 103	-464 696
Impôts		-105 302	175 099
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	6 975 683	191 801	-289 597

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et prêts	43 467 705	48 335 467
dont comptes ordinaires débiteurs	12 017 984	15 759 511
dont comptes et prêts	31 449 721	32 575 956
Autres prêts et créances	206 467	290 104
Valeur brute	43 674 172	48 625 571
Créances rattachées	198 253	164 178
Dépréciations (*)	81 435	97 105
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	43 790 990	48 692 644
Opérations internes au Groupe	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	3 039 848	3 654 927
Comptes et avances à terme	26 126 999	25 914 911
Créances rattachées	229 471	172 972

(*) voir note 2.12

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	22 863 541	10 585 388
Afrique du Nord	7 590 731	11 667 817
Afrique Zone UEMOA	2 607 745	2 207 298
Afrique Zone CEMAC	1 971 850	2 487 800
Europe	5 360 490	13 603 708
Autres	3 279 815	8 073 560
Total en principal	43 674 172	48 625 571
Créances rattachées	198 253	164 178
Provisions (*)	81 435	97 105
Valeur nette au bilan	43 790 990	48 692 644

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2025	31/12/2024
Créances commerciales	63 983 533	68 209 481
Autres concours à la clientèle	346 140 301	311 800 515
Valeurs reçues en pension	5 664 451	4 837 301
Prêts subordonnés		
Comptes ordinaires débiteurs	31 375 338	30 496 288
Valeur brute	447 163 623	415 343 585
Créances rattachées	3 145 040	3 313 150
Dépréciations (*)	28 742 068	27 229 331
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	421 566 595	391 427 404
Opérations de location-financement	31/12/2025	31/12/2024
Crédit-bail immobilier	2 827 443	2 900 838
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	25 049 087	20 800 867
Valeur brute	27 876 530	23 701 705
Créances rattachées	660	667
Dépréciations (*)	1 558 218	1 539 059
Valeur nette des opérations de location-financement	26 318 972	22 163 313
Valeur au bilan	447 885 567	413 590 717

(*) voir note 2.12

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

31/12/2025	Créances			Dépréciations(*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	328 252 665	16 421 264	24 191 578	1 621 384	2 518 727	18 931 101
Afrique du Nord	36 837 165	1 414 472	1 839 179	558 251	252 907	1 151 500
Afrique Zone UEMOA	44 773 507	1 628 912	2 623 728	370 068	549 711	1 946 171
Afrique Zone CEMAC	16 501 383	758 716	2 145 723	361 316	219 157	1 805 771
Europe	782 137		15 424	3 086		11 136
Valeur nette au bilan	427 146 857	20 223 364	30 815 632	2 914 105	3 540 502	23 845 679

(*) voir note 2.12

31/12/2024	Créances			Dépréciations(*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	295 459 129	19 223 777	23 695 815	1 881 357	2 953 741	17 317 395
Afrique du Nord	37 023 218	1 600 484	1 446 033	541 850	286 307	998 844
Afrique Zone UEMOA	41 295 136	1 723 656	2 207 979	348 266	515 112	1 713 319
Afrique Zone CEMAC	14 822 807	531 132	1 896 363	245 949	278 905	1 672 020
Europe	1 417 365		16 213	3 029		12 296
Valeur nette au bilan	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874

(*) voir note 2.12

2.5 Placements des activités d'assurance au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	7 855 833	6 347 488
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 961 591	29 598 264
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	18 128 586	15 097 133
Titres au coût amorti		
Placements des activités d'assurance	57 946 010	51 042 885

2.6 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	5 964 333	1 821 596	4 142 737	3 139 268	1 625 811	1 513 457
Equip. Mobilier, installation	5 116 388	4 197 164	919 224	4 920 451	4 057 604	862 847
Biens mobiliers donnés en location	1 979 894	570 554	1 409 340	1 704 167	490 671	1 213 496
Autres immobilisations	8 542 701	4 739 173	3 803 528	9 236 014	4 912 554	4 323 460
Total Immobilisations corporelles	21 603 316	11 328 487	10 274 829	18 999 900	11 086 640	7 913 260
Logiciels informatiques acquis	8 323 241	5 039 638	3 283 603	7 779 546	4 776 584	3 002 962
Autres immobilisations incorporelles	1 774 327	708 895	1 065 432	1 505 684	656 350	849 334
Total Immobilisations incorporelles	10 097 568	5 748 533	4 349 035	9 285 230	5 432 934	3 852 296

Variation du droit d'utilisation

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Immobilier					
Valeur brute	2 018 376	287 358	-278 451	39 419	2 066 702
Amortissements et dépréciations	-1 042 888	-239 992	278 451	1 512	-1 002 917
Total immobilier	975 489	47 366		40 931	1 063 785
Mobilier					
Valeur brute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	975 489	47 366		40 931	1 063 785

Variation de la dette locative

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2025
Dette locative	1 035 970	287 358	-197 437	2 111	1 128 002
Total dette locative	1 035 970	287 358	-197 437	2 111	1 128 002

Détail des charges des contrats de location

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-50 962	-44 855
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-239 992	-265 446

Actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles	10 274 829	7 913 260
Dont droits d'utilisation	1 063 785	975 489

Passifs au titre de la dette locative

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation et autres passifs	21 904 356	19 898 360
Dont dettes de location	1 128 002	1 035 970

2.7 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeurs brutes	9 868 056	381 848	39 288		10 289 192
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 868 056	381 848	39 288		10 289 192

2.8 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs données en pension Établissements de crédit	415 847	116 400
Instruments dérivés de Transaction	1 660 052	1 599 869
Juste valeur au bilan	2 075 899	1 716 269

2.9 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et emprunts	37 333 646	34 965 165
Valeurs données en pension	24 155 728	23 535 356
Total en principal	61 489 374	58 500 521
Dettes rattachées	1 975 006	477 382
Valeur au bilan	63 464 380	58 977 903

Opérations internes au Groupe	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	1 413 818	1 585 976
Comptes et avances à terme	27 447 378	27 370 719
Dettes rattachées	229 471	172 972

2.10 Dettes envers la clientèle

2.10.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	385 656 857	342 255 102
Comptes d'épargne	108 217 736	109 814 090
Autres dettes envers la clientèle	30 183 375	26 603 434
Valeurs données en pension	2 261 927	840 125
Total en principal	526 319 895	479 512 751
Dettes rattachées	913 713	965 910
Valeur au bilan	527 233 608	480 478 661

2.10.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Maroc	378 755 615	345 592 752
Afrique du Nord	59 237 773	53 179 749
Afrique Zone UEMOA	60 060 963	54 862 601
Afrique Zone CEMAC	24 042 991	22 509 197
Europe	4 222 553	3 368 452
Total en principal	526 319 895	479 512 751
Dettes rattachées	913 713	965 910
Valeur au bilan	527 233 608	480 478 661

2.11 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2024	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2025
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	922 558		586 358	426 180		-50 897	1 031 839
Provisions pour engagements sociaux	687 816		171 459	77 445		-779	781 051
Autres provisions pour risques et charges	2 160 411	20 334	952 834	50 441	330 730	31 296	2 783 704
Provisions pour risques et charges	3 770 785	20 334	1 710 651	554 066	330 730	-20 380	4 596 594

(*) voir note 2.12

2.12 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

31/12/2025	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 618 246	526 675		492 940	460 710		2,2%	87,5%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	22 618 246	526 675		492 940	460 710		2,2%	87,5%	
Actifs financiers au coût amorti	504 806 056	20 922 814	30 874 267	4 046 973	3 631 310	23 891 857	0,8%	17,4%	77,4%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	43 813 716	74	58 635	35 183	74	46 178	0,1%	100,0%	78,8%
Prêts et créances sur la clientèle	427 146 857	20 223 364	30 815 632	2 914 105	3 540 502	23 845 679	0,7%	17,5%	77,4%
Titres de dettes	33 845 483	699 376		1 097 685	90 734		3,2%	13,0%	
Total Actif	527 424 302	21 449 489	30 874 267	4 539 913	4 092 020	23 891 857	0,9%	19,1%	77,4%
Engagements hors bilan	248 679 251	11 330 016	3 803 185	589 626	221 332	220 881	0,2%	2,0%	5,8%
Total	776 103 553	32 779 505	34 677 452	5 129 539	4 313 352	24 112 738	0,7%	13,2%	69,5%

31/12/2024	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	22 406 493	1 604		957 642	160		4,3%	10,0%	
Actifs financiers au coût amorti	469 534 777	23 560 804	29 314 458	3 720 800	4 095 951	21 762 893	0,8%	17,4%	74,2%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	48 736 116	1 578	52 055	46 508	1 578	49 019	0,1%	100,0%	94,2%
Prêts et créances sur la clientèle	390 017 655	23 079 049	29 262 403	3 020 451	4 034 065	21 713 874	0,8%	17,5%	74,2%
Titres de dettes	30 781 006	480 177		653 841	60 308		2,1%	12,6%	
Total Actif	491 941 270	23 562 408	29 314 458	4 678 442	4 096 111	21 762 893	1,0%	17,4%	74,2%
Engagements hors bilan	203 421 189	2 877 291	435 203	679 848	130 853	111 857	0,3%	4,5%	25,7%
Total	695 362 459	26 439 699	29 749 661	5 358 290	4 226 964	21 874 750	0,8%	16,0%	73,5%

2.13 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Brut	Encours Bucket 3 Dépréciations(*)	Net	Brut	Encours Bucket 3 Dépréciations(*)	Net
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	58 635	46 178	12 457	52 055	49 019	3 036
Prêts et créances sur la clientèle	30 815 632	23 845 679	6 969 953	29 262 403	21 713 874	7 548 529
Titres de dette au coût amorti						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	30 874 267	23 891 857	6 982 410	29 314 458	21 762 893	7 551 565
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	3 803 185	220 881	3 582 304	435 203	111 857	323 346

(*) voir note 2.12

2.14 Titres au coût amorti au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	25 790 232	22 550 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 754 627	8 710 619
Total	34 544 859	31 261 183
Dépréciations (*)	1 188 419	714 149
Valeur au bilan	33 356 440	30 547 034

(*) voir note 2.12

2.15 Passifs des contrats d'assurance au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Couverture restante	46 218 095	40 775 702
Sinistres survenus	4 597 808	5 307 934
Valeur au bilan	50 815 903	46 083 636

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	25 082 224	5 806 623	19 275 601	24 351 444	5 772 749	18 578 695
Comptes et prêts / emprunts	23 629 207	5 620 974	18 008 233	23 094 320	5 648 178	17 446 142
Opérations de pensions	31 048	96 512	-65 464	30 881	82 068	-51 187
Opérations de location-financement	1 421 969	89 137	1 332 832	1 226 243	42 503	1 183 740
Opérations interbancaires	1 855 387	1 891 850	-36 463	1 959 896	2 307 423	-347 527
Comptes et prêts / emprunts	1 735 250	1 732 499	2 751	1 846 533	2 057 978	-211 445
Opérations de pensions	120 137	159 351	-39 214	113 363	249 445	-136 082
Emprunts émis par le Groupe		2 101 009	-2 101 009		1 960 207	-1 960 207
Opérations sur titres	4 007 201	33 018	3 974 183	3 480 745	30 382	3 450 363
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	30 944 812	9 832 500	21 112 312	29 792 085	10 070 761	19 721 324

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	3 117 187	107 270	3 009 917	2 998 403	125 432	2 872 971
avec les Établissements de crédit	163 814	73 622	90 192	161 689	59 884	101 805
avec la clientèle	1 742 266		1 742 266	1 574 960		1 574 960
sur titres	409 947	21 246	388 701	279 576	48 077	231 499
de change	75 983	8 458	67 525	101 369	12 804	88 565
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	725 177	3 944	721 233	880 809	4 667	876 142
Prestation de services bancaires et financiers	4 925 543	809 010	4 116 533	4 511 907	713 416	3 798 491
Produits nets de gestion d'OPCVM	759 281	27 349	731 932	540 798	21 938	518 860
Produits nets sur moyen de paiement	3 065 802	568 883	2 496 919	2 779 076	496 397	2 282 679
Assurance	39 572		39 572	8 287		8 287
Autres	1 060 888	212 778	848 110	1 183 746	195 081	988 665
Produits nets de commissions	8 042 730	916 280	7 126 450	7 510 310	838 848	6 671 462

3.3 Produits nets des activités d'assurance au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits des activités d'assurance	9 222 040	8 060 853
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-7 787 108	-5 097 808
Résultat des activités d'assurance	1 434 932	2 963 045
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	881 692	946 495
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-413 961	-498 785
Produits nets des activités d'assurance	1 902 663	3 410 755

3.4 Coût du risque au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	129 486	-890 281
Bucket 1: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	206 463	-787 441
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	454 297	-355 284
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-336 283	-468 386
Engagements par signature	88 449	36 229
Bucket 2: Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-76 977	-102 840
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-453 606	770
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	465 867	-332 074
Engagements par signature	-89 238	228 464
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-2 455 374	-1 903 919
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dette comptabilisés au coût amorti	-2 295 985	-1 952 856
Engagements par signature	-159 389	48 936
Provisions pour risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	-571 662	-397 518
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-732 891	-812 763
Récupérations sur prêts et créances	221 348	68 521
comptabilisés au coût amorti	221 348	68 521
comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Autres	-255 464	-274 297
Coût du risque de crédit	-3 664 557	-4 210 257

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank, OPCI ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;
 - **Filiales de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;
 - **Banque de détail à l'international** comprenant les banques de l'afrique du nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie anisi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;
 - **Assurance** comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives
- (en milliers de dirhams)

BILAN	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	483 401 204	56 034 572	66 505 141	189 520 385	795 461 302
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	89 538 940	60 564		1 601 817	91 201 321
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 157 339	107 376		22 902 239	29 166 954
Titres au Coût Amorti	17 106 094	49 118		16 201 228	33 356 440
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	31 150 334	437 838	216 296	11 986 522	43 790 990
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	297 022 733	49 100 790	530 238	101 231 806	447 885 567
Immobilisations corporelles	5 131 106	1 789 865	756 879	2 596 979	10 274 829
Éléments du Passif					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	49 961 262	3 289 379	2 401 965	7 811 774	63 464 380
Dettes envers la clientèle	372 748 030	10 675 027	5 900	143 804 651	527 233 608
Passifs des contrats d'assurance			50 815 903		50 815 903
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	15 238 894	907 581		1 110 348	17 256 823
Capitaux propres	57 171 047	3 452 953	8 954 176	10 912 194	80 490 370

COMPTE DE RÉSULTAT	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	11 723 729	1 461 616	-872	8 068 326	-140 487	21 112 312
Marge sur commissions	4 464 382	840 897	-28 908	2 711 967	-861 888	7 126 450
Produit net bancaire	18 773 516	3 204 611	1 718 775	11 549 071	-324 589	34 921 384
Charges de fonctionnement	5 981 525	1 222 201	288 093	4 632 014	-324 589	11 799 244
Résultat d'exploitation	10 471 104	1 391 346	1 142 639	5 029 165		18 034 254
Résultat net	6 808 946	797 681	892 816	3 868 828		12 368 271
Résultat net part du Groupe	6 762 745	618 074	363 053	2 900 980		10 644 852

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés	145 782 694	107 499 563
Engagements de financement reçus	2 639 400	4 791 537

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2025 (en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés	118 029 758	99 234 120
Engagements de garantie reçus	84 206 741	77 767 191

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2025 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2025 s'élève à **9,4 milliards de dirhams**. Au cours du second semestre 2025, **4 milliards de livres égyptiennes** de certificats de dépôt ont été émis par Attijariwafa bank Egypt, dont la maturité est comprise entre **3 ans et 5 ans**, et les taux entre **4 % et 22 %**.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2025 s'élève à **8,9 milliards de dirhams**.

Au cours de l'année 2025, **6,9 milliards de dirhams** de bons des sociétés de financement ont été émis, dont la maturité est comprise entre **2 ans et 5 ans**. Les taux associés varient entre **2,61 % et 3,14 %**.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2025 :

En date du **23 juin 2025**, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata, sans priorisation entre les tranches, d'un montant de **1,5 milliard de dirhams**, scindé en **15 000 obligations subordonnées** d'une valeur nominale de **100 000 dirhams**. Il est ventilé en **deux tranches (A et B)** non cotées, avec une maturité de **7 ans**.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche **A** est **fixe à 2,57 %**, augmenté d'une prime de risque de **50 points de base**, soit **3,07 %**. Celui applicable à la tranche **B** est **révisable annuellement**, soit **2,28 %**, augmenté d'une prime de risque de **45 points de base**, soit **2,73 %**.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant:

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	368 200	1 131 800

En date du **30 juin 2025**, Wafa Salaf a procédé à l'émission d'un **emprunt obligataire** d'un montant total de **200 millions de dirhams**, scindé en **deux tranches**.

Les caractéristiques des souscriptions sont résumées dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	62 300	137 700
Taux d'intérêt	3,38%	2,88%
Type de taux	fixe	variable

6.4 Gestion des Risques :
Une gestion moderne et performante des Risques
Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d’Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s’inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu’aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d’assurer une objectivité optimale dans l’examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l’ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l’Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l’efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d’intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs ;
- **Risque pays** : le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l’environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d’un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liability Management** : les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d’intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.

6.4.1 Cadre d’Appétence au Risque (RAF)

Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d’optimiser l’équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l’activité, basée sur la détermination et le respect d’appétences au risque clairs ;
- S’assurer que l’allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d’obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrions honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser.

Le processus d’élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d’opportunités identifiées, au regard de l’environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l’organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu’il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision..

Définition du cadre d’appétence au risque

Le cadre de l’appétence au risque d’Attijariwafa Bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu’il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

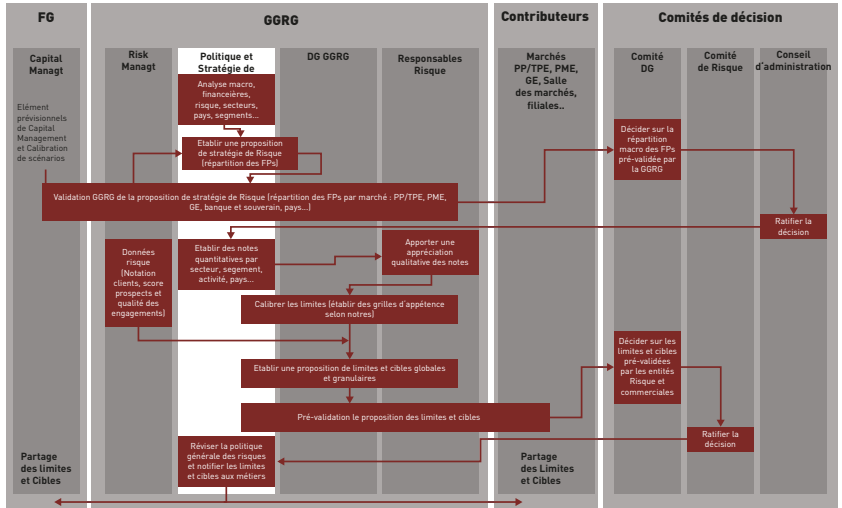
- Les appétences au risque générales - il s’agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu’Attijariwafa Bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s’agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu’Attijariwafa Bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu’Attijariwafa Bank peut assumer mais qui nécessitent d’être maîtrisés et les risques qu’Attijariwafa Bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d’Attijariwafa Bank pour :
 - i- Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas
 - ii- Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d’administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l’appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

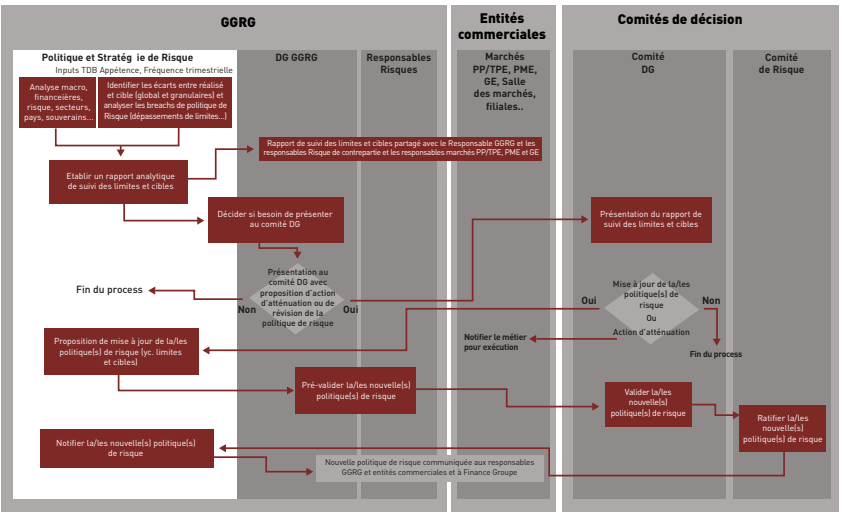
Processus d’élaboration des cibles et limites

Le cadre d’appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d’une cible vers laquelle orienter les efforts d’amélioration et d’une limite

imposée par les contraintes réglementaires d’une part, et induite par les capacités maximales d’autre part. L’élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d’acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d’élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s’agit en effet de définir l’ensemble des niveaux de risques les plus à même d’accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d’établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.



6.4.2 Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La gestion du risque de contrepartie consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, à surveiller l’évolution des risques en examinant régulièrement la qualité de l’ensemble des engagements, déclencher les actions correctives du portefeuille et engager les procédures à l’amiable ou judiciaires de récupération des créances en souffrance.

Politique de crédit :

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l’incapacité d’un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d’autres activités exposant la banque au risque de défaut d’une contrepartie ou d’un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s’appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l’évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu’elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s’appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

- **Déontologie et conformité** : Le groupe s’astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.
 - **Indépendance fonctionnelle** des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l’objectivité dans les prises de décisions.
 - **Responsabilité des Risques** : Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d’octroi.
 - **Collégialité des décisions** : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l’analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.
- Aucune décision d’octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l’organe d’administration.
- **Rémunération satisfaisante** : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s’inscrire en adéquation avec la notation.
 - **Suivi** : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.
 - **Séparation** de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.
 - **La prudence et la «consultancy»** doivent être de mise en cas de doute ou d’ambiguïté.
 - **Analyse préalable** par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.
 - **Règle restrictive** : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d’une relation ayant bénéficié d’un abandon ou ayant fait l’objet d’un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

Principes généraux de prise de risque :

La prise de risque doit s’inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d’intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d’activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s’inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l’avis conforme d’un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau d’autorité supérieur.

L’octroi de crédits aux personnes apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour les clients normaux.

Cette évaluation s’effectue via un certain nombre d’informations et documents requis dans le cadre du processus d’instruction de toute proposition de crédit.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d’expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d’une gestion des limites (en matière à la fois d’exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d’alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d’intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s’appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d’affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d’exposition globale et les choix d’accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d’une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d’activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l’action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l’exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l’accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n’avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l’égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité, ...).

Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

Dispositif de surveillance des risques :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l’entité « Audit des Engagements ».

L’entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l’exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d’un certain nombre de clignotants d’alerte ;
- Suivre avec le réseau l’évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L’objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d’incidents de paiements, ainsi que d’une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions rapides permettant d’appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

En vue d’identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée

trimestriellement à l’aide d’un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu’à d’autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l’efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l’amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Les activités principales de l’entité se résument comme suit :

- Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l’échelle du groupe
- Négocier des sorties à l’amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l’activité

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l’information utile et pertinente
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d’une politique d’attribution des dossiers à confier Institution de quotas
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité
- Refonte du système d’information
- Adoption du plan d’action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l’activité,
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

6.4.3 Systèmes et projet Risk Management

L’entité Systèmes et projets Risk Management vise à apporter des outils et des approches d’aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l’amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l’impulsion de Bank Al Maghreb (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l’entité SPRM, il s’articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises (rénové successivement en 2010 et en 2017), une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l’historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.

Cartographie de notation selon le nouveau modèle entreprise

La notation interne est un outil d’aide à la décision ainsi qu’au suivi du risque. Elle constitue l’un des instruments de détection de la dégradation ou de l’amélioration d’un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d’Attijariwafa bank a été élaborée avec l’assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l’esprit d’une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s’aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l’essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d’une approche statistique éprouvé et sur la base du retour d’expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été rehaussé de plus de 10 points (Index de GINI) lors de sa dernière revue en 2025.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d’observation d’une année. La note est attribuée à une classe de risque de l’échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- a) Périmètre : portefeuille entreprises hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
 - b) Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d’observation d’un an ;
 - c) Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement :
- La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l’endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l’entreprise.

- La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l’environnement, l’actionnariat et le management de l’entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
 - La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- d) Toute note système de contrepartie fait l’objet d’un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur ;
- e) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...) ;
- f) La note est attribuée à une classe de risque de l’échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
- Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.

g) Usage de la notation interne: le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du processus d’évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d’ailleurs fonction de la notation risque ;

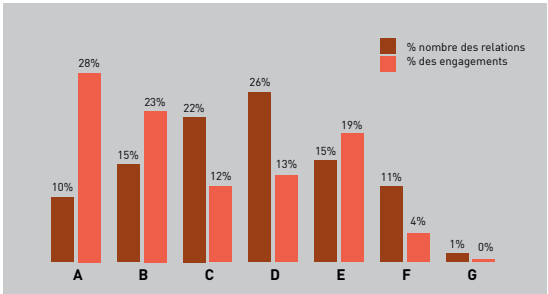
h) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d’entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l’occasion de s’interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- S’assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements par classe de risque) :

4 947 relations totalisant 143 Mrds (Chiffres arrêtés 31.12.2025)
Cartographie de Notation 2025



(*) Hors périmètre : Les dossiers Contentieux, les administrations publiques, Les sociétés de financement et les Entreprises qui opèrent dans le secteur de la promotion immobilière.

La structure du portefeuille met en évidence un profil de risque globalement sain et maîtrisé. 76 % des engagements de la banque sont des engagements sains de ‘A’ à ‘D’ et seules 23% des engagements relèvent des classes sensibles ‘E’ et ‘G’.

Par ailleurs, Le taux de notation a atteint 99 % en 2025, soulignant une adoption solide de la démarche de notation.

En matière de conduite de changement, le Risk Management assure la formation du réseau sur la notation et sur les leviers d’amélioration de ladite notation. Le module e-learning développé en collaboration avec le Capital Humain Groupe constitue un pilier important de cette démarche. Aussi, un nouveau module permettant l’Access aux différentes composantes de la notation a été déployé au profit du réseau.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d’IFRS 9

La norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s’appuie sur 3 paramètres principaux de risque : la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l’exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d’amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l’EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n’ayant pas d’augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L’élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment, la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l’instrument. C’est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d’estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

Par ailleurs, la prise en compte de la composante prospectives exigée par la norme s’est traduite par le développement d’un modèle de Forward-Looking basé sur des anticipations macro-économiques tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Les anticipations futures sont construites sur la base de trois types de scénarios : un scénario central, un scénario favorable et un scénario adverse. Ils sont revus à minima à fréquence annuelle et ensuite, ils sont utilisés pour estimer la PD à 12 mois pour le bucket 1 et la PD à terme pour les actifs appartenant au Bucket 2, en vue de calculer la perte attendue (ECL).

Un Backtesting régulier est réalisé pour s’assurer de la robustesse et la stabilité des modèles de notation. Les modèles sont re calibrés pour servir de base au calcul des paramètres de risque IFRS 9. Aussi, les probabilités de défaut sont actualisées annuellement pour tenir compte de nouveaux scénarios macro- économiques.

Le scoring : un levier stratégique pour la transformation digitale

Depuis 2014, Le dispositif de scoring TPE s’appuie sur des données signalétiques, comportementales, des données financières et des données qualitatives. Ce dispositif, désormais intégré tout au long de leur cycle de vie (Création, prospect, Nouvelles Entrée en relation ...), joue un rôle clé dans l’aide à la décision et le renforcement des capacités de traitement des dossiers de crédit dans des délais optimaux.

En 2024, le dispositif de scoring déployé avec succès pour les TPE a été étendu à de nouveaux segments :

- Déploiement d’un nouveau modèle de scoring destiné aux professions libérales. Ce modèle est basé essentiellement sur des données de comportement et de signalétique
- la banque a lancé un projet visant à développer un modèle de comportement pour les particuliers. Il vise à la fois de mieux gérer les risques au niveau de la banque mais aussi à renforcer les systèmes décisionnels déployés au niveau des filiales, notamment WAFASALAF.
- Modèle de comportement de la TPE (CA < 5 Mds)

En 2025, une nouvelle version (4ème génération) du modèle de scoring de la TPE a été élaboré, elle est au stade final de validation suite à diagnostic externe (2024) portant sur l’usage durant les dix dernières années et visant à rendre le dispositif encore plus robuste. Cette initiative reflète l’engagement de la banque à moderniser ses outils et à accompagner la transformation digitale pour mieux servir la clientèle TPE.

Sur le plan technologique, le moteur de scoring repose sur un outil standard du marché adopté par des banques internationales. Il s’inscrit également dans une logique de centralisation via un Hub de scoring accessible aux filiales. Par exemple, la filiale Wafabail exploite ce hub pour ses opérations de scoring, optimisant ainsi ses processus décisionnels. Une approche similaire est adoptée pour le scoring des dossiers factoring, en couplant les scores du cédant et du débiteur.

En soutien au marché TPE, des opérations de pré scoring périodiques sont réalisées, permettant d’identifier des prospects potentiels. Cette initiative vise à maximiser le potentiel de ce segment, avec un taux de transformation en amélioration constante au fil des années.

Renforcement du dispositif de Risk management dans les filiales

En 2025, l’activité de l’entité Système Risk Management Filiales s’est concentrée sur l’opérationnalisation et la fiabilisation des dispositifs de notation au sein des filiales du Groupe, avec pour objectif principal d’améliorer la qualité de l’évaluation du risque crédit et d’harmoniser progressivement les pratiques de notation entre les différentes entités. Les travaux ont porté à la fois sur le déploiement de nouveaux modèles, la consolidation des dispositifs existants et la mise en place des prérequis nécessaires à leur insertion opérationnelle.

Concernant la filiale AWB Egypt les actions menées ont porté sur l’actualisation du modèle de forward looking pour les segments Retail et PME-GE, contribuant à améliorer la capacité d’anticipation du risque et l’adaptation du dispositif de notation aux évolutions du portefeuille.

Par ailleurs, la filiale ABT, les travaux ont permis le déploiement du nouveau modèle de notation PME-GE sous ANADEFI (version 2). Ce chantier s’est accompagné de la réalisation d’une cartographie reposant sur ce nouveau modèle, permettant une meilleure visibilité sur la qualité du portefeuille et renforçant le pilotage du risque de crédit.

Pour BKS, l’année a été marquée par la réalisation d’un diagnostic complet du processus d’octroi pour les segments Particulier et Entreprise. Ces travaux ont débouché sur la mise en place d’un modèle de scoring destiné aux particuliers, constituant une première étape vers l’amélioration de la structuration de la notation sur ce segment.

S’agissant de CBAO, les travaux ont permis la fiabilisation de la cartographie de notation PME-GE ainsi que l’amélioration des approches sectorielles utilisées. Par ailleurs, un diagnostic complet et un cadrage du modèle de notation PRO-TPE ont été réalisés, préparant ainsi les prochaines étapes d’implémentation opérationnelle.

Au niveau de SCB, CDCO et UGB, les travaux ont porté sur le cadrage des modèles de notation des particuliers pour SCB et CDCO, tandis que CDCO a également engagé l’opérationnalisation du modèle de notation PME-GE, renforçant ainsi la structuration de son dispositif d’évaluation du risque.

Concernant WI, les équipes ont procédé à l’élaboration des fiches de cotation et à la notation des principaux promoteurs, permettant d’améliorer le suivi et l’évaluation des contreparties stratégiques du portefeuille.

Dans le cas de ABM, un diagnostic complet du dispositif de notation a été réalisé. Cette mission s’est accompagnée de la collecte des données financières, qualitatives et comportementales nécessaires à l’opérationnalisation future du modèle de notation entreprise.

Pour CDS, les travaux ont également porté sur un diagnostic complet du dispositif de notation, suivi par la livraison du modèle de notation des particuliers, permettant une amélioration structurante de l’évaluation du risque sur ce segment.

Concernant SIB, l’année a été marquée par l’opérationnalisation du modèle de notation PRO-TPE. En parallèle, un diagnostic complet du dispositif de notation des particuliers a été réalisé et un cadrage du projet de notation de ce segment a été engagé afin de préparer sa future mise en œuvre.

Pour BIM, les travaux ont abouti à la mise en place d’un modèle de notation entreprise, renforçant ainsi le dispositif local de gestion du risque de crédit.

Enfin, AWB/WFS a procédé à l’élaboration d’un modèle de notation destiné aux particuliers, finalisé en juin 2025, contribuant ainsi à la structuration du dispositif d’évaluation du risque sur ce segment.

Dans l’ensemble, l’année 2025 confirme une progression notable dans la mise en place et la consolidation des dispositifs de notation au sein des filiales, traduisant une montée en maturité progressive des pratiques de gestion du risque et posant les bases de futures améliorations en matière d’harmonisation et d’industrialisation des modèles au sein du Groupe.

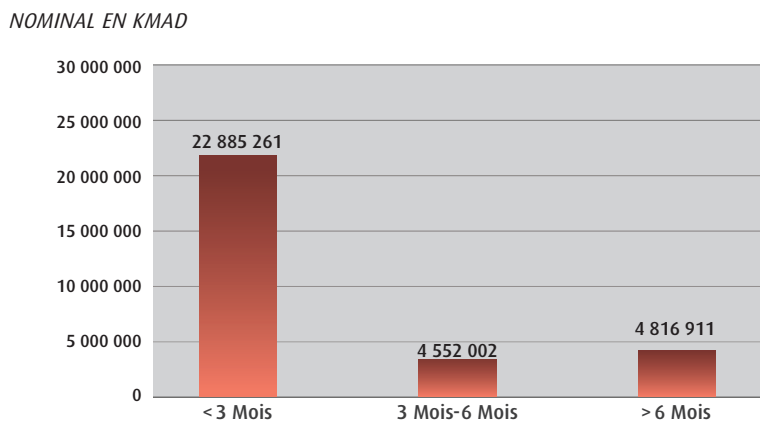
6.4.4 Risque Marché

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance. Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d’intérêt, des taux de change, de liquidité, etc. Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

Les principaux risques de marchés sont :

- **Le risque de taux :** Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d’un instrument financier du fait de l’évolution des taux d’intérêts sur le marché.
- **Le risque de change :** Ce risque correspond au risque de variation d’une position ou d’un instrument financier du fait de l’évolution des cours de change sur le marché.
- **Le risque sur les actions :** Ce risque résulte de la variation de la valeur d’un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.
- **Le risque sur les produits de base :** Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

A fin décembre 2025, la position change à terme s'élève à 32,3 milliards de dirhams ventilée comme suit :



A fin décembre 2025, la position options de change s'élève à 7,1 milliards de dirhams.

- Le risque actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Gestion des limites

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché pour chaque type d'exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l'évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l'entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d'une note expliquant :

- Les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- Les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- La Direction Générale
- La Gestion Globale des Risques
- Le contrôle interne

Dans le cadre des mesures mises en œuvre pour régulariser les dépassements éventuels de ces limites, l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés alerte la GGR puis des réunions sont déclenchées afin de mettre en place le plan d'action approprié. En outre, les dépassements de limites sont déclarés en risque opérationnel. Quant aux dépassements des limites opérateurs, elles sont du ressort du Middle Office.

Le système d'information MLC (module de gestion des limites annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d'encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

Mesure en Valeur en Risque

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Activités (Chiffres en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Taux MAD	75 744 245	128 723	407 058
Taux Devises	967 344	7 732	24 449
Titres de propriété	289 104	11 013	34 827
Change	1 706 490	4 581	14 487

Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent l'impact d'un mouvement du marché sur le prix d'un actif. Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de

la valeur du sous-jacent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

Capital Économique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale due à la détention sur une période d'un an, sans qu'il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d'un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l'aide au calibrage des limites.

Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l'impact d'un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests règlementaires

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. Les stress-tests règlementaires sont spécifiés par un régulateur. La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking

Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l'objectif est de calculer un choc à partir d'hypothèses sur les variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette...). Ces scénarios sont définis en collaboration avec l'entité Politique et Stratégie des Risques de la GGRG.

Equivalent risque de crédit

Il s'agit d'un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d'une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières...).

RISQUE MARCHÉ FILIALES

L'entité « Risques marché » a créé en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d'analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A- Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

Un projet a été lancé fin 2023 pour implémenter le progiciel Qantara au sein des autres filiales avec Attijari Europe comme site pilote.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

6.4.5 RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'assurer un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

L'entité « Contrôle des risques BDI » assure le suivi et la surveillance des risques au niveau des filiales BDI, en menant diverses missions stratégiques à savoir :

- D'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2° niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie.
- Ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce Reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l’international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d’un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l’international dans l’exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s’articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s’agit d’une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

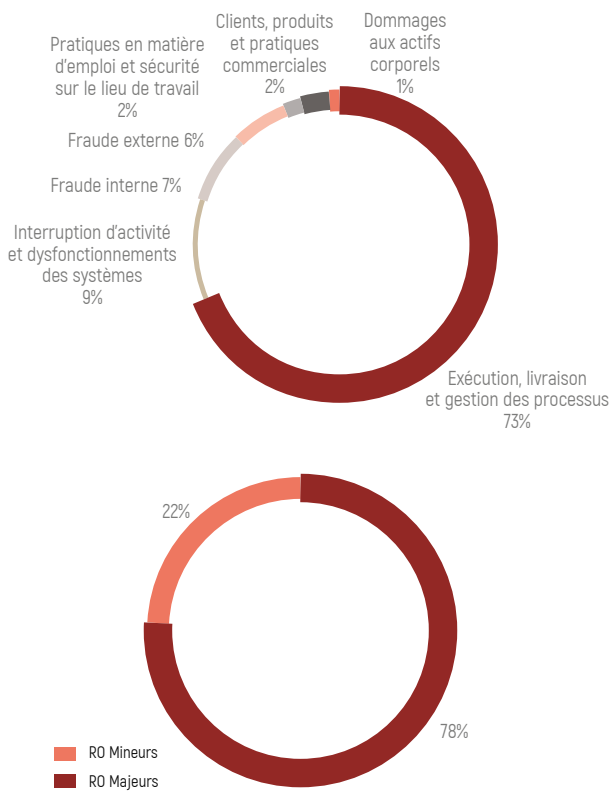
- la méthodologie de recensement et d’évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa Bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d’engagements pris par la banque en tant qu’entité créditrice vis-à-vis de contre parties non-résidentes à la fois en dirhams et en devises étrangères.

6.4.6 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l’entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».



6.5 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	90 219 578	22 215 633	68 003 945	
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	53 195 062		53 195 062	
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 767 371		14 767 371	
Actions et autres titres à revenu variable	22 215 633	22 215 633		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	41 512		41 512	
Créances rattachées				
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	981 743		830 654	151 089
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 116		10 116	
Actions et autres titres à revenu variable	831 369		820 538	10 831
Titres de participation non consolidés	140 258			140 258
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 166 954		22 191 271	6 975 683
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	22 191 271		22 191 271	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 975 683			6 975 683
Placement des activités d'assurance	57 946 010	25 177 761	8 039 092	24 729 157

Les principales caractéristiques de la cartographie des risques opérationnels du groupe :

- 22% de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
- 73% des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
- 9% des risques sont causés par l’IT (Interruption d’activité et dysfonctionnement des systèmes).

6.4.7 Plan de continuité d’activité

La continuité d’activité est un programme d’entreprise dont l’objectif est de limiter les impacts financiers, stratégiques, juridiques et d’images liés aux risques d’arrêt d’une activité essentielle de l’Etablissement.

La mise en place du Plan de Continuité d’Activité (PCA) s’inscrit dans le cadre de la mise en conformité réglementaire par rapport à la circulaire BAM 47G/2007 en termes de gestion des risques majeurs. Il vise à pérenniser le capital du Groupe, assurer la résilience de toutes ses activités et constitue à ce titre un des maillons de sa défense.

6.4.8 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l’éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l’ensemble des horizons du court terme au long terme. Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l’établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du gro(rupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d’une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d’audit et le conseil d’administration.

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité.

Ce dispositif est accompagné d’un plan d’urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Risque structurel de taux d’intérêt

Le risque de taux d’intérêt est l’un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l’activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s’adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D’où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d’intérêt d’Attijariwafa bank vise à immuniser les marges d’intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d’intérêt :

- sur un horizon à court terme d’un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d’Attijariwafa bank a pour objectif d’immuniser la variation de sa marge d’intérêt suite à une variation brutale des taux d’intérêt ;
 - sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l’ensemble de ses actifs et passifs.
- L’exposition au risque de taux d’intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d’Attijariwafa bank. Celui-ci :
- examine les positions de risque de taux déterminées en date d’arrêté trimestriel ;
 - s’assure du respect des limites applicables ;
 - décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

6.6 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	99,82%	99,82%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	57,21%	57,21%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	75,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	62,35%	62,35%
ATTIJARIWABA BANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WABA BAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WABA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WG BOND FUND	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE UEMOA	OPCVM dédié					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	57,21%	47,55%
WABA IMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WABA ASSURANCE NON VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE NON VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE NON VIE CAMEROUN	Assurance					Cameroun	IG	39,64%	25,77%
WABA ASSURANCE VIE CAMEROUN	Assurance					Cameroun	IG	39,64%	38,66%
WABA LIFE INSURANCE EGYPT	Assurance			(3)		Egypte	IG	39,64%	39,64%
DELTA NON-LIFE	Assurance			(1)		Egypte	IG	39,64%	38,80%
DELTA LIFE	Assurance			(1)		Egypte	IG	39,64%	38,77%
WABA ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT	Assurance			(3)		Maroc	IG	39,64%	39,64%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI HOLDING AFRICA	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI WEST AFRICA	Holding					Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale					Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale					Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale					Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,46%	44,32%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%
OPCI DYNAMIC STONE	OPCI			(3)		Maroc	MEE	58,80%	58,80%
OPCI CMR STONE	OPCI			(3)		Maroc	MEE	20,20%	20,20%
OPCI HORIZON REAL ESTATE	OPCI			(3)		Maroc	MEE	22,40%	22,40%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2024
(B) Mouvements intervenus au second semestre 2024
(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2025
(D) Mouvements intervenus au second semestre 2025

1 - Acquisition.
2 - Création, franchissement de seuil.
3 - Entrée de périmètre IFRS.
4 - Cession.
5 - Déconsolidation.
6 - Fusion entre entités consolidées.
7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
9 - Reconsolidation.



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDEE
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWABA BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWABA BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025 Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 80.490.370, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 12.368.271.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWABA BANK arrêtés au 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 février 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS



Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT



HICHAM BELEMQADEM
Associé

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connus une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance.
- La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	N/A
- Immobilisations en recherche et développement	N/A
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	N/A
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	N/A
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BILAN au 31 décembre 2025

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 157 683	16 034 126
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	46 607 211	45 580 416
A vue	8 477 885	10 838 647
A terme	38 129 326	34 741 769
Créances sur la clientèle	292 841 066	271 414 638
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	68 475 767	74 741 053
Crédits et financements participatifs à l'équipement	126 749 388	99 081 464
Crédits et financements participatifs immobiliers	71 181 854	70 351 774
Autres crédits et financements participatifs	26 434 057	27 240 347
Créances acquises par affacturage	3 680 987	6 571 411
Titres de transaction et de placement	103 956 019	82 726 290
Bons du Trésor et valeurs assimilées	64 847 734	51 910 930
Autres titres de créance	17 754 464	12 782 055
Titres de propriété	21 353 821	18 033 305
Certificats de Sukuks		
Autres actifs	5 298 665	6 752 655
Titres d'investissement	13 625 034	16 281 241
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 419 094	14 847 941
Autres titres de créance	205 940	1 433 300
Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	33 418 128	30 292 869
Participation dans les entreprises liées	18 960 267	19 122 047
Autres titres de participation et emplois assimilés	14 457 861	11 170 822
Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées	94 996	
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	655 545	688 654
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	3 206 229	3 108 284
Immobilisations corporelles	3 975 345	2 679 389
Total de l'Actif	520 516 908	482 129 974

HORS BILAN au 31 décembre 2025

HORS BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNÉS	254 419 071	197 922 261
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 660 133	3 660 952
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	133 415 423	96 460 989
Engagements de garantie d'ordre d'Etablissements de crédit et assimilés	33 482 193	24 972 882
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	82 839 164	72 793 669
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	22 158	33 769
ENGAGEMENTS REÇUS	48 408 133	39 935 999
Engagements de financement reçus d'Etablissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'Etablissements de crédit et assimilés	48 032 653	39 530 474
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	370 220	394 014
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	5 260	11 511

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES au 31 décembre 2025

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	28 201 616	27 047 543
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 436 864	1 584 483
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	13 402 281	12 621 972
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	513 389	639 925
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 473 017	1 876 498
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	164 805	139 340
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	3 093 108	2 683 299
Autres produits bancaires	7 118 151	7 502 026
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 615 804	9 364 058
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 033 020	1 463 949
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 300 392	2 743 716
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	197 763	209 806
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	182 236	146 271
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	4 902 393	4 800 316
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	19 585 813	17 683 485
Produits d'exploitation non bancaire	93 377	113 311
Charges d'exploitation non bancaire	42 291	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	5 837 674	5 405 246
Charges de personnel	2 928 713	2 706 122
Impôts et taxes	65 016	65 025
Charges externes	1 978 076	1 860 781
Autres charges générales d'exploitation	100 364	95 398
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	765 504	677 920
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	3 391 660	6 122 678
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 180 788	2 906 898
Pertes sur créances irrécouvrables	183 969	2 242 362
Autres dotations aux provisions	1 026 902	973 418
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATION SUR CRÉANCES AMORTIES	1 534 521	3 438 775
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 295 359	3 333 409
Récupérations sur créances amorties	61 995	17 848
Autres reprises de provisions	177 167	87 518
RÉSULTAT COURANT	11 942 086	9 707 648
Produits non courants	31 268	157 444
Charges non courantes	434 415	550 818
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	11 538 939	9 314 274
Impôts sur les résultats	3 889 647	2 777 480
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 649 292	6 536 794

(-) signifie moins

(+) signifie plus

(en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	50 078 249	52 060 161
A vue	6 108 503	4 434 671
A terme	43 969 745	47 625 490
Dépôts de la clientèle	365 270 379	334 753 563
Comptes à vue créditeurs	288 179 785	253 618 212
Comptes d'épargne	33 481 235	32 585 873
Dépôts à terme	26 857 408	32 597 822
Autres comptes créditeurs	16 751 952	15 951 656
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	5 940 666	7 466 699
Titres de créance négociables émis	5 940 666	7 466 699
Emprunts obligataires émis		
Autres titres de créance émis		
Autres passifs	21 243 381	13 460 226
Provisions pour risques et charges	6 325 931	5 660 666
Provisions réglementées	62 250	93 375
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	15 238 894	15 848 628
Dépôts d'investissement reçus		
Écarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	38 968 811	36 510 807
Capital	2 151 408	2 151 408
Actionnaires Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	7 587 226	7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	7 649 292	6 536 794
Total du Passif	520 516 908	482 129 974

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION au 31 décembre 2025

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	15 352 535	14 846 380
- Intérêts et charges assimilées	3 531 175	4 417 471
MARGE D'INTÉRÊT	11 821 360	10 428 910
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	164 805	139 340
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	182 236	146 271
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-17 431	-6 931
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
- Charges sur immobilisations données en Ijara		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA		
+ Commissions perçues	3 093 274	2 683 299
- Commissions servies	11 905	1 586
MARGE SUR COMMISSIONS	3 081 369	2 681 713
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	2 841 549	3 695 438
+ Résultat des opérations sur titres de placement	460	202
+ Résultat des opérations de change	1 433 488	1 743 044
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	100 672	-851 890
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	4 376 169	4 586 794
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
+ Divers autres produits bancaires	2 473 794	1 877 397
- Diverses autres charges bancaires	2 149 449	1 884 397
PRODUIT NET BANCAIRE	19 585 813	17 683 485
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-465 564	-475 996
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	93 377	101 258
- Autres charges d'exploitation non bancaire		
- Charges générales d'exploitation	5 837 674	5 405 246
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 375 953	11 903 502
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 007 404	-1 798 003
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-426 462	-397 851
RÉSULTAT COURANT	11 942 086	9 707 648
RÉSULTAT NON COURANT	-403 148	-393 374
- Impôts sur les résultats	3 889 647	2 777 480
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 649 292	6 536 794

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2025	31/12/2024
+ RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 649 292	6 536 794
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	765 504	677 920
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	461 777	499 416
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	290 000	225 000
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions	69 629	168 492
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	17 769	3 442
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		12 053
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	42 291	
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	9 121 467	7 755 144
- Bénéfices distribués	4 087 676	3 549 824
+ AUTOFINANCEMENT	5 033 791	4 205 320

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2025

	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Total	Provisions Crédits par décaissement	Provisions Crédits par signature	Total
31/12/2025	19 345 630	2 107 657	21 453 287	13 272 460	1 467 051	14 739 511

TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES au 31 décembre 2025

ANNEE 2025	ANNEE 2024	ANNEE 2023
28 201 616	27 047 543	22 709 918

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	25 215 210	24 565 437
2 (+) Récupérations sur créances amorties	61 995	17 848
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	106 876	255 260
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-9 783 138	-10 690 972
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-42 291	
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-5 072 170	-4 727 326
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-3 889 647	-2 777 480
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	6 596 835	6 642 767
Variation des :	-1 026 795	-3 550 020
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9 (±) Créances sur la clientèle	-18 536 004	-22 128 869
10 (±) Titres de transaction et de placement	-21 229 729	-17 020 851
11 (±) Autres actifs	1 453 990	-488 299
12 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	33 109	109 015
13 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 981 912	10 218 534
14 (±) Dépôts de la clientèle	30 516 816	40 628 433
15 (±) Titres de créance émis	-1 526 033	2 819 773
16 (±) Autres passifs	7 783 155	2 477 449
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-4 513 403	13 065 165
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	2 083 432	19 707 932
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	2 656 207	709 480
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 404	4 601
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-3 693 368	-7 286 537
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 162 204	-1 311 138
21 (+) Intérêts perçus	513 389	605 608
22 (+) Dividendes perçus	2 473 017	1 876 498
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-192 555	-5 401 488
23 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Emission de dettes subordonnées		-2 042 000
25 (+) Emission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés	-679 644	-800 467
28 (-) Dividendes versés	-4 087 676	-3 549 824
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-4 767 320	-6 392 291
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-2 876 443	7 914 153
VII TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	16 034 126	8 119 973
VIII TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 157 683	16 034 126

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

ÉTAT DES DÉROGATIONS au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	7 695 605	11 963	817 330	5 500 088	14 024 986	18 513 720
VALEURS REÇUES EN PENSION		2 526 369			2 526 369	999 559
- au jour le jour		508 741			508 741	
- à terme		2 017 628			2 017 628	999 559
PRÊTS DE TRÉSORERIE		2 299 203	11 707 962	4 750 539	18 757 704	15 905 401
- au jour le jour		1 400 000			1 400 000	525 950
- à terme		899 203	11 707 962	4 750 539	17 357 704	15 379 451
PRÊTS FINANCIERS		757 725	10 624 821	5 118 375	16 500 921	16 346 914
AUTRES CRÉANCES		2 249 781	74 801	1 263	2 325 845	1 930 105
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					166 990	170 152
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	7 695 605	7 845 041	23 224 914	15 370 265	54 302 815	53 865 851

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	15 768 778	4 256 792	33 181 252	2 944 486	56 151 308	62 142 496
- Comptes à vue débiteurs	123 547	3 866 792	11 185 390	2 719 463	17 895 192	17 353 470
- Créances commerciales sur le Maroc			4 557 528		4 557 528	3 984 504
- Crédits à l'exportation			168 476		168 476	157 491
- Autres crédits de trésorerie	15 645 231	390 000	17 269 858	225 023	33 530 112	40 647 031
CRÉDITS À LA CONSOMMATION			258 484	11 863 187	12 121 671	11 978 089
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	69 549 224	20 988 288	26 862 515	7 408 317	124 808 344	97 203 343
CRÉDITS IMMOBILIERS	649 030		15 633 804	54 896 718	71 179 552	70 348 704
AUTRES CRÉDITS	113 750	12 860 786	6 973 528	10 273	19 958 337	20 507 237
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	3 623 939		10 658		3 634 597	6 525 020
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					2 595 075	2 778 618
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	1 116	745	2 113 355	3 957 953	6 073 169	6 502 542
- Créances pré-douteuses				1 012 739	1 012 739	1 088 334
- Créances douteuses			30 381	463 604	493 985	477 977
- Créances compromises	1 116	745	2 082 974	2 481 610	4 566 445	4 936 231
TOTAL	89 705 837	38 106 611	85 033 596	81 080 934	296 522 053	277 986 049

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2025	31/12/2024
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES COTES	366 534		23 797 542		24 164 076	18 022 592
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créances			2 811 769		2 811 769	
Titres de Propriété	366 534		20 985 773		21 352 307	18 022 592
Certificats de Sukuks						
TITRES NON COTES	11 446 544	80 415 396	845	1 377 241	93 240 026	80 650 093
Bons du trésor et valeurs assimilées		78 106 226			78 106 226	66 473 365
Obligations	565 322			839 521	1 404 843	1 307 708
Autres titres de créances	10 880 551	2 309 170		537 720	13 727 441	12 858 307
Titres de Propriété	671		845		1 516	10 713
Certificats de Sukuks						
TOTAL GENERAL	11 813 078	80 415 396	23 798 387	1 377 241	117 404 102	98 672 685

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	103 371 528	103 371 528				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	64 847 734	64 847 734				
OBLIGATIONS	639 522	639 522				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	16 539 210	16 539 210				
TITRES DE PROPRIÉTÉ	21 345 062	21 345 062				
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	591 245	574 081		5 015	17 164	17 164
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS	565 321	565 321				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
TITRES DE PROPRIÉTÉ	25 924	8 760		5 015	17 164	17 164
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	13 458 492	13 458 492				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	13 258 492	13 258 492				
OBLIGATIONS	200 000	200 000				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
CERTIFICATS DE SUKUKS						

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	41 512	61 167
OPERATIONS DEVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	1 305 042	1 147 250
Sommes dues par l'Etat	242 502	405 344
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	30	8
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	1 062 474	741 862
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	823 600	986 298
COMPTES DE REGULARISATION	2 914 110	4 350 743
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	77 943	187 625
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	314 899	352 756
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	220 682	1 265 957
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 969 407	1 580 663
Autres comptes de régularisation	331 179	963 742
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	214 401	207 197
TOTAL	5 298 665	6 752 655

CRÉANCES SUBORDONNÉES au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
	Brut 1	Prov 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D’ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amorti- ssements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 713 355		188 638	1 524 717	144 099		869 172			655 545
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 685 289		188 585	1 496 704	144 099	299 628	847 236			649 468
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386						386
- Crédit-bail mobilier loué	1 684 903		188 585	1 496 318	144 099	299 628	847 236			649 082
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647			21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647			21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURÉS										
LOYERS IMPAYÉS	2 419		53	2 366						2 366
CRÉANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Loyers en souffrance										
TOTAL	1 713 355		188 638	1 524 717	144 099		869 172			655 545

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 531 609	560 313		7 091 922	3 423 324	462 369		3 885 693	3 206 229
Droit au bail	314 646			314 646	10 081			10 081	304 565
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	6 216 963	560 313		6 777 276	3 413 243	462 369		3 875 612	2 901 664
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 093 147	1 601 891	12 160	10 682 878	6 413 758	303 135	9 359	6 707 533	3 975 345
- Immeubles d'exploitation	2 977 731	1 235 753	8 480	4 205 004	1 236 273	67 209	6 047	1 297 434	2 907 570
Terrain d'exploitation	464 428	95 531	1 137	558 822					558 822
Immeubles d'exploitation Bureaux	2 467 333	1 140 222	6 022	3 601 533	1 191 641	66 987	4 726	1 253 901	2 347 632
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	45 970		1 321	44 649	44 632	222	1 321	43 533	1 116
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 972 352	207 885		3 180 237	2 585 747	118 597		2 704 344	475 893
Mobilier de bureau d'exploitation	528 160	90 428		618 588	478 286	16 142		494 428	124 160
Matériel de bureau d'exploitation	1 150 418	63 575		1 213 993	1 013 085	42 297		1 055 382	158 611
Matériel Informatique	1 291 585	53 882		1 345 467	1 092 187	60 158		1 152 345	193 122
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 189			2 189	2 189			2 189	
Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 584 670	137 224		2 721 894	2 229 217	104 094		2 333 311	388 583
- Immobilisations corporelles hors exploitation	558 394	21 029	3 680	575 743	362 521	13 235	3 312	372 444	203 299
Terrains hors exploitation	53 713		368	53 345					53 345
Immeubles hors exploitation	230 237		3 312	226 925	180 058	6 215	3 312	182 961	43 964
Mobiliers et matériel hors exploitation	78 017	2 448		80 465	48 265	758		49 023	31 442
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	196 427	18 581		215 008	134 198	6 262		140 460	74 548
TOTAL	15 624 756	2 162 204	12 160	17 774 800	9 837 082	765 504	9 359	10 593 226	7 181 574

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	IMMOBILIERS	10 324	7 689	2 635	20 404	17 769	
	TERRAINS	1 505		1 505			
	IMMEUBLES	8 819	7 689	1 130			
	FRAIS D'ACQUISITION						
	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS						
	TOTAL GENERAL	10 324	7 689	2 635	20 404	17 769	-

DÉTAIL DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées				22 226 671	19 024 660				2 093 263
ATTIJARIWAFABANK EGYPT	Banque	5 000 000 KEGP	60,00%	3 244 162	2 619 722	31/12/2024	12 247 381 KEGP	3 684 148 KEGP	99 276
ATTIJARI TCHAD	Banque	17 100 000 KFCFA	100,00%	285 717	285 717	31/12/2024	17 345 000 KFCFA	-183 000 KFCFA	
BANK ASSAFA	Banque	800 000	100,00%	800 000	800 000	31/12/2024	382 636	1 020	
CREDIT DU CONGO	Banque	10 476 730 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/2024	54 511 928 KFCFA	19 678 741 KFCFA	310 000
SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE "SCB"	Banque	10 540 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/2024	96 450 000 KFCFA	16 693 000 KFCFA	73 933
SUCCURSALE DE BRUXELLES EX BCM	Banque	558 KEURO	100,00%	57 588	57 588	30/06/2017	1 632 KEUR		
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	Banque	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/2024	91 104 860 KFCFA	30 558 497 KFCFA	172 156
ATTIJARI FINANCES CORP	Banque d'affaires	10 000	100,00%	10 000	10 000	31/12/2024	39 114	-1 139	
ATTIJARIWAFABANK MIDDLE EAST LIMITED	Banque d'affaires	7 340 KEAD	100,00%	16 664	16 664	31/12/2024	7 384 K EAD	- 280 K EAD	
WAFACAMBIO	Etablissement de crédit		100,00%	963	963		-	-	
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	Banque offshore	2 400 KEUR	100,00%	92 442	92 442	31/12/2024	37 534 KEURO	9 518 KEURO	100 700
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER	Banque offshore		100,00%	5 842	5 842				
ANDALUCARTAGE	Holding	308 162 KEURO	100,00%	3 937 574	3 937 574	31/12/2024	353 644 KEURO	28 820 KEURO	243 009
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATION	Holding	15 034 KEUR	100,00%	167 245	167 245	30/09/2024	16 312 KEUR	718 KEUR	
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Holding	4 157 597	100,00%	4 157 597	4 157 597	30/06/2024	4 767 664	498 572	
ATTIJARI IVOIRE SA	Holding	32 450 KEUR	66,67%	236 891	236 891	30/09/2024	43 237 KEUR	8 997 KEUR	83 288
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Holding	63 600 KEUR	99,82%	638 462	638 462	31/12/2023	57 078 KEURO	2 668 KEURO	
BCM CORPORATION	Holding	200 000	100,00%	200 000	200 000	31/12/2024	291 879	42 615	40 000
KASOVI	Holding	50 KUSD	100,00%	1 519 737	81 684	31/12/2024	38 008 KUSD	- 2 286 KUSD	321 411
OMINIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	Holding	950 490	50,00%	1 638 145	1 638 145	30/06/2024	1 609 732	388 669	194 257
WAFAB INVESTISSEMENT	Holding de promotion des investissements	1 787	100,00%	46	46	31/12/2024	877	-58	
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT AAM SA (Sénégal)	Gestion d'actif	1 200 000 FCF	70,00%	13 889	13 889	31/12/2024	2 104 092 KFCFA	403 657 KFCFA	5 102
ATTIJARI SECURITISES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Gestion d'actif	1 312 000 K FCF	70,00%	15 351	15 351	31/12/2024	2 688 599 KFCFA	811 709 KFCFA	9 369
SOMACOVAM	Gestion d'actif	5 000	100,00%	57 000	27 000	31/12/2024	-22 424	-1 704	
WAFAB GESTION	Gestion d'actif	4 900	66,00%	236 369	236 369	31/12/2024	171 536	103 702	68 431
ATTIJARI INVEST.	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/2024	26 237	2 192	
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	Capital risque	65 583	100,00%	191 436	90 431	31/12/2024	65 789	-794	
CASA MADRID DEVELOPEMENT	Capital développement	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/2024	9 746	-16	
WAFAB BOURSE	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	-	-	31/12/2024	6 854	-939	
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	39 492	39 492	31/12/2024	119 160	31 760	30 000
ATTIJARI TITRISATION	Titrisation	11 400	100,00%	11 700	11 700	31/12/2024	23 746	4 973	11 202
ATTIJARI INVESTMENT SOLUTIONS	Gestion sous mandat	5 000	100,00%	5 000	5 000				
FT MIFTAH I	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2024	459 823	-180	4 114
FT MIFTAH II	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/2024	577 541	-265	9 469
FT MIFTAH III	Fonds de titrisation	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2024	743 748	-829	13 704
WAFAB TRUST	Conseil et Ingénierie financière	1 500	100,00%	1 500	-	31/12/2024	-1 049	-147	
WAFASALAF	Crédit à la consommation	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/2024	1 801 153	283 031	118 118
WAFAB LLD	Location longue durée de véhicules automobiles	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/2024	50 767	13 631	7 000
WAFABAIL	Crédit-bail	150 000	58,57%	102 808	102 808	31/12/2024	1 334 485	128 078	58 903
DAR ASSAFAA LITAMWIL	Société de financement	50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/2024	77 343	1 606	
ATTIJARI GLOBAL RESEARCH	Services Financiers	1 000	100,00%	1 000	185	31/12/2024	3 537	1 560	
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Société de services	1 000	100,00%	1 000	547	31/12/2024	547	-14	
ATTIJARI AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/2024	30 650	-2 736	
ATTIJARI CIB AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	1 416	31/12/2024	1 416	-13	
ATTIJARI IT AFRICA	Société de services	30 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/2024	87 063	7 699	
ATTIJARI REIM	Titrisation	5 000	100,00%	5 000	2 945	31/12/2024	15 392	12 447	
MEDI TRADE	Trading	1 200	20,00%	240	135	31/12/2024	674	-3	
WAFAB COURTAGE	Courtage	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/2024	118 204	64 243	49 820
WAFACASH	Monétique	35 050	100,00%	324 074	324 074	31/12/2023	387 355	133 400	70 000
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Monétique	35 000	100,00%	35 000	35 000	31/12/2024	142 852	14 871	
DINERS CLUB DU MAROC	Gestion de cartes de paiement	1 500	100,00%	1 675	-	31/12/2024	-1 721	-328	
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETI"	Informatique	300	100,00%	100	-	31/12/2024	-23	-29	
WAFAB SYSTEMES DATA	Informatique	1 500	100,00%	1 500	1 118	28/02/2018	1 118	-	
AGENA MAGHREB	Vente matériel informatique	11 000	74,96%	33	-	31/12/2024	-7 446	-41	
WAFAB COMMUNICATION	Communication	3 000	85,00%	2 600	-	31/12/2023	-2 337	-246	
WAFAB SYSTEMES CONSULTING	Conseil en systèmes informatiques	5 000	99,88%	4 994	4 994	28/02/2018	6 045	-	
WAFAB SYSTEMES FINANCES	Ingénierie Informatique	2 000	100,00%	2 066	827	28/02/2018	827	-	
WAFAB FONCIERE	Gestion immobilière	2 000	100,00%	3 700	225	31/12/2024	225	-52	
ATTIJARIA AL AAKARIA AL MAGHTRIBIA	Société Immobilière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/2024	12 413	-4 885	
ATTIJARI RECOUVREMENT	Société Immobilière	3 350	100,00%	11 863	3 918	31/12/2024	3 918	-34	
AYK	Société Immobilière	100	100,00%	100	-	30/09/2024	-1 152	-12	
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARIA AL YOUSSEOUFIA	Société Immobilière	50 000	100,00%	51 449	23 445	31/12/2024	23 445	-232	
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	Société Immobilière	300	50,00%	25	-	31/12/2024	-162	19	
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	Société Immobilière	15 000	100,00%	33 531	-	31/12/2024	-219	-330	
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	Société Immobilière	300	100,00%	5 266	1 917	31/12/2024	1 917	17	
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	Société Immobilière	300	100,00%	299	299	29/09/2021	352	-9	
SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	Société Immobilière	300	100,00%	2 685	-	31/12/2024	-19 237	-7 056	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société Immobilière	3 906 000 KFCFA	100,00%	66 761	66 761	31/12/2025	3 948 840 KFCFA	17 477 KFCFA	
ATTIJARI IMMOBILIER	Immobilier	50 000	99,99%	71 686	66 810	31/12/2024	66 816	784	
AL MIFTAH	Immobilier	100	100,00%	244	-	31/12/2024	-6 669	-293	
CAPRI	Immobilier	25 000	100,00%	88 400	-	31/12/2024	-166 083	-29 714	
WAFAB IMMOBILIER	Immobilier	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/2024	173 992	114 234	

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2025	31/12/2024
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établi-ssements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		29 615	1 171 950	4 088 058	5 289 623	2 822 025
VALEURS DONNÉES EN PENSION	21 337 230				21 337 230	22 192 511
- au jour le jour						
- à terme	21 337 230				21 337 230	22 192 511
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	14 244 000		1 676 045	2 021 268	17 941 313	22 989 850
- au jour le jour			816 250		816 250	1 609 907
- à terme	14 244 000		859 795	2 021 268	17 125 063	21 379 943
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			5 116 908	5 118 900	3 747 046
AUTRES DETTES	75 943	160 334			236 277	70 755
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					154 906	237 974
TOTAL	35 659 165	189 949	2 847 995	11 226 234	50 078 249	52 060 161

Dépôts de la clientèle **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	12 169 684	7 534 910	68 257 605	197 102 591	285 064 790	252 041 008
COMPTES D'EPARGNE			2 473	33 324 314	33 326 787	32 389 628
DÉPÔTS À TERME	1 624 621	5 703 629	3 456 338	15 793 693	26 578 281	32 238 267
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	411 733	2 530 544	12 134 176	4 777 619	19 854 072	17 537 788
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					446 449	546 872
TOTAL	14 206 038	15 769 083	83 850 592	250 998 217	365 270 379	334 753 563

Titres de créance émis **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	16/02/2026	100	3,63%	IN FINE	940 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	15/02/2027	100	3,75%	IN FINE	260 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	23/03/2026	100	3,55%	IN FINE	1 400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	22/03/2027	100	3,65%	IN FINE	840 000			
Total						5 794 500			

Détail des autres passifs **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2025	MONTANT AU 31/12/2024
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	1 022 757	1 118 420
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	11 859 408	4 764 229
CRÉDITEURS DIVERS	6 170 297	4 408 439
Sommes dues à l'Etat	2 617 319	1 375 907
Sommes dues aux organismes de prévoyance	106 878	99 294
Sommes diverses dues au personnel	915 998	764 977
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	7 096	7 792
Fournisseurs de biens et services	2 421 991	2 063 965
Divers autres créditeurs	101 016	96 504
COMPTES DE REGULARISATION	2 190 919	3 169 137
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	4 878	521
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	953 187	830 289
Autres comptes de régularisation	1 232 854	2 338 327
TOTAL	21 243 381	13 460 226

Provisions **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2025
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR:	15 693 883	2 276 096	1 279 300	62 048	16 752 727
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	12 636 430	1 803 605	1 229 623	62 048	13 272 460
Titres de placement	17 624	10 714	11 173		17 165
Titres de participation et emplois assimilés	2 978 520	461 777	38 504		3 401 793
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	61 309				61 309
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 754 041	916 896	222 374	-60 382	6 388 181
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 215 986	377 183	65 736	-60 382	1 467 051
Provisions pour risques généraux	3 211 715	290 000			3 501 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	221 354	102 643	46 991		277 006
Provisions pour autres risques et charges	1 011 611	147 070	78 522		1 080 159
Provisions réglementées	93 375		31 125		62 250
TOTAL GÉNÉRAL	21 447 924	3 192 992	1 501 674	1 666	23 140 908

Subventions fonds publics affectés et fonds speciaux de garantie **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DEC 2024	UTILISATION DEC 2025	MONTANT A FIN DEC 2025
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTÉS					
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE					
TOTAL			NÉANT		

Dettes subordonnées au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2025 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2025 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2024 (en contrevaaleur KDH)
MAD			2,73%	7 ANS		722 800				
MAD			3,96%	7 ANS		277 200				
MAD			3,53%	7 ANS		944 800				
MAD			2,76%	7 ANS		555 200				
MAD			3,07%	7 ANS		368 200				
MAD			2,73%	7 ANS		1 131 800				
MAD			2,96%	7 ANS		330 000				
MAD			2,97%	7 ANS		200 000				
MAD			2,97%	7 ANS		200 000				
MAD			2,97%	7 ANS		100 000				
MAD			2,79%	7 ANS		28 000				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		849 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		350 100				
MAD			4,61%	Perpétuelle		649 900				
MAD			4,66%	Perpétuelle		400 000				
MAD			4,24%	Perpétuelle		825 000				
MAD			4,72%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			4,05%	Perpétuelle		450 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			4,33%	Perpétuelle		900 000				
MAD			4,46%	Perpétuelle		1 000 000				
MAD			4,36%	Perpétuelle		1 815 000				
MAD			6,28%	Perpétuelle		185 000				
TOTAL						15 116 000				

(1) cours BAM au 31/12/2025 - (2) éventuellement indéterminée - (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

Capitaux propres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2024	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/2025
Écarts de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	36 510 807	2 449 118	8 886	38 968 811
Réserve légale	215 141			215 141
Autres réserves	23 800 959	2 449 118		26 250 077
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707		8 886	12 503 593
Capital	2 151 408			2 151 408
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Certificat d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	7 587 226			7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	6 536 794	-6 536 794		7 649 292
TOTAL	52 786 655	-4 087 676	8 886	56 357 157

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	256 504 571	199 822 136
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 660 133	3 660 951
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	4 659 601	3 660 419
Engagements de financement en faveur de la clientèle	133 415 424	96 460 990
Crédits documentaires import	45 948 223	39 297 427
Acceptations ou engagements de payer	6 042 054	3 252 772
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	81 425 147	53 910 791
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	33 482 193	24 972 882
Crédits documentaires export confirmés	976 103	798 046
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits donnés	4 645 682	4 354 326
Autres cautions, avals et garanties donnés	27 860 408	19 820 510
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	84 946 821	74 727 313
Garanties de crédits donnés	18 956 058	15 704 522
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	36 378 825	32 686 848
Autres cautions et garanties donnés	27 504 281	24 402 299
Engagements en souffrance	2 107 657	1 933 644
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	48 402 873	39 924 488
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48 032 653	39 530 474
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	48 032 653	39 530 474
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	370 220	394 014
Garanties de crédits	370 220	394 014
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	22 158
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	22 158
Engagements reçus	5 260
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	5 260

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de change à terme	67 334 380	73 705 345		
Devises à recevoir	20 986 699	23 915 381		
Dirhams à livrer	6 833 082	3 257 625		
Devises à livrer	26 663 594	32 976 400		
Dirhams à recevoir	12 851 005	13 555 939		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	62 278 300	72 068 448		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	6 056 588	3 752 675		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	12 513 264	27 196 716		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	43 708 448	41 119 057		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie **au 31 décembre 2025**

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	N/D		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 610 624		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	16 610 624		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 809 424	4 091 267	11 505 183	17 469 849	7 427 092	54 302 815
Créances sur la clientèle	26 517 432	26 918 001	45 811 796	95 965 432	97 628 405	292 841 066
Créances acquises par affacturage	12 644	1 156 319	23 165	2 306 053	182 806	3 680 987
Titres de placement	1 536	2 923	539 107	40 926		584 492
Titres d'investissement		389 568	4 273 892	5 120 660	3 840 914	13 625 034
TOTAL	40 341 036	32 558 078	62 153 143	120 902 920	109 079 217	365 034 394
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 737 515	7 475 007	12 273 600	2 891 977	1 700 150	50 078 249
Dettes envers la clientèle	52 850 847	12 253 238	36 442 181	64 368 797	199 355 316	365 270 379
Titres de créance émis		3 143 340	1 153 378	1 643 948		5 940 666
Emprunts subordonnés			1 080 715	2 285 498	11 872 681	15 238 894
TOTAL	78 588 362	22 871 585	50 949 874	71 190 220	212 928 147	436 528 188

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF :	46 229 888	47 935 333
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	283 351	272 093
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	13 666 189	19 168 488
Créances sur la clientèle	4 800 292	4 634 891
Titres de transaction , de placement et d'investissement	17 195 607	13 220 637
Autres actifs	66 156	87 351
Titres de participation et emplois assimilés	10 127 010	10 551 873
Créances subordonnées	91 283	
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF:	24 829 646	21 101 039
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 516 096	9 726 344
Dépôts de la clientèle	12 198 703	10 966 347
Titres de créance émis		
Autres passifs	114 847	408 348
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	135 703 005	107 698 155
Engagements donnés	96 533 694	77 790 232
Engagements reçus	39 169 311	29 907 923

Concentration des risques sur un même bénéficiaire **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENTS
22	100 908 144

Marge d'intérêts **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2025	31/12/2024
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	13 402 281	12 621 972
dont : Intérêts	12 976 733	12 230 631
Commissions sur engagements	425 548	391 341
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 436 864	1 584 483
dont : Intérêts	1 361 928	1 508 870
Commissions sur engagements	74 936	75 613
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR TITRES DE CRÉANCE	513 389	639 925
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	15 352 534	14 846 380
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 300 392	2 743 716
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 033 020	1 463 949
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	197 763	209 806
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	3 531 175	4 417 471
MARGE D'INTÉRÊTS	11 821 359	10 428 909

Résultat des opérations de marché **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2025	31/12/2024
+ Gains sur les titres de transaction	3 931 307	4 030 379
- Pertes sur les titres de transaction	1 089 759	334 941
Résultat des opérations sur titres de transaction	2 841 549	3 695 438
+ Plus value de cession sur titres de placement		
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	11 173	231
- Moins value de cession sur titres de placement		
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	10 713	29
Résultat des opérations sur titres de placement	460	202
+ Gains sur opérations de change virement	2 608 463	2 991 411
+ Gains sur opérations de change billets	175 308	141 953
- Pertes sur opérations de change virement	1 248 763	1 322 467
- Pertes sur lopérations de change billets	101 520	67 853
Résultat des opérations de change	1 433 488	1 743 044
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	165 701	191 723
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change	103 222	
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	122 032	145 429
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	231 325	935 522
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change		161 417
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	58 958	92 103
Résultat des opérations sur les produits dérivés	100 672	-851 890

Produits sur titres de propriété **au 31 décembre 2025**

(en milliers de dirhams)

CATÉGORIE DES TITRES	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	2 473 017	1 876 498
TOTAL	2 473 017	1 876 498

Autres produits et charges au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits bancaires	7 118 151	7 502 026
Autres charges bancaires	4 902 393	4 800 316
TOTAL	2 215 758	2 701 710
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation non bancaire	93 377	113 311
Charges d'exploitation non bancaire	42 291	-
TOTAL	51 086	113 311
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 391 660	6 122 678
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 534 521	3 438 775
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	31/12/2025	31/12/2024
Produits non courants	31 268	157 444
Charges non courantes	434 415	550 818

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RESULTAT NET COMPTABLE	7 649 292	
. Bénéfice net	7 649 292	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	4 710 052	
1- Courantes	4 710 052	
- Impôt sur les sociétés	3 889 647	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	50 568	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	290 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	102 643	
- Charges exceptionnelles non déductibles	12 391	
- Contribution Sociale de Solidarité	360 712	
- Cadeaux personnalisés	4 091	
2- Non courantes		
III - DEDUCTIONS FISCALES		2 449 415
1- Courantes		2 449 415
- Abattement 100 % sur les produits de participation		2 099 493
- Abattement 40 % sur les produits de participation		127 545
- Reprise pour pensions de retraite et obligations similaires		46 821
- Autres reprises de provisions		175 556
2- Non courantes		
TOTAL	12 359 344	2 449 415
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		9 909 929
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		9 909 929
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		9 909 929
. Bénéfice net fiscal (A - C)		9 909 929
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	11 942 086
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	820 405
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 449 415
Résultat courant théoriquement imposable (=)	10 313 076
Impôt théorique sur résultat courant (-)	4 047 882
Résultat courant après impôts (=)	7 894 204
II INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. TVA collectée	232 943	1 858 946	1 886 067	205 822
B. TVA à récupérer	356 176	667 981	925 969	98 189
. Sur charges	72 914	476 093	492 323	56 684
. Sur immobilisations	283 262	191 889	433 646	41 505
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-123 234	1 190 965	960 098	107 633

Répartition du capital social au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CASABLANCA	100 135 387	100 135 387	46,5%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	47 980 985	53 122 658	24,7%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	10 457 212	9 636 272	4,5%
* RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	11 038 292	10 889 839	5,1%
* WAFSA ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 602 015	13 602 015	6,3%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 850 987	8 850 987	4,1%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	3 553 516	2 014 598	0,9%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	5 015 875	2 796 003	1,3%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	1 999 664	1 999 664	0,9%
* CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	1 014 905	611 415	0,3%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	523 747	513 747	0,2%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 968 254	10 968 254	5,1%
TOTAL		215 140 839	215 140 839	100%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice

au 31 décembre 2025

(en milliers de dirhams)

Montant		Montant	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	7 587 226	Réserve extraordinaire	2 449 118
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	4 087 676
Résultat net de l'exercice	6 536 794	Report à nouveau	7 587 226
Autres prélèvements			
TOTAL A	14 124 020	TOTAL B	14 124 020

Réseau au 31 décembre 2025

(En nombre)

RÉSEAU	31/12/2025	31/12/2024
Guichets permanents	904	929
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 561	1 560
Succursales et agences en Europe	46	46
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	7	7

Effectifs au 31 décembre 2025

(En nombre)

EFFECTIFS	31/12/2025	31/12/2024
Effectifs rémunérés	8 365	8 317
Effectifs utilisés	8 365	8 317
Effectifs équivalent plein temps	8 365	8 317
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 419	5 215
Employés (équivalent plein temps)	2 946	3 102
dont effectifs employés à l'étranger	64	62

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2025

(En nombre)

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants	389 808	355 486
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	1 085 941	1 039 606
Autres comptes chèques	5 034 270	4 516 817
Comptes d'affacturage	904	874
Comptes d'épargne	1 327 566	1 291 713
Comptes à terme	10 410	10 911
Bons de Caisse	2 760	2 739
Autres comptes de dépôts	3 322 475	3 175 264
TOTAL	11 174 134	10 393 410

forv/s

mazars

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWafa Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 71.596.051, dont un bénéfice net de KMAD 7.649.292, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWafa Bank arrêtés au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 février 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

forv/s

mazars

76 Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia
7ème étage
Casablanca 20154

Abdou Souleye DIOP
Associé

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca

HICHAM BELEMQADEM
Associé



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank
Croire en vous

CONNECTÉS, OÙ QUE VOUS SOYEZ
RENDEZ-VOUS SUR
LE PORTAIL ATTIJARI ENTREPRISES



ATTIJARIENTREPRISES.COM